REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(HAUTES-ALPES)

Tél : 04.92.50.00.53
Fax : 04.92.50.51.64

« Nihil nisi a numine »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021

A 20 HEURES 00

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 février 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 18
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Béatrice CLARY, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : M. Fabien FERRARO.

Etaient absents et représentés : M. Fabien FERRARO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

****

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des conseillers et présente l'ordre du jour initial.

Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 20 janvier 2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jolibert, trésorier de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, de sa présence pour ce moment fort de la vie du Conseil municipal.

FINANCES

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire

Rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **ARTICLE 1** : **Approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 **pour le budget principal** de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire

Rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **ARTICLE 1** : **Approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 **pour le budget eau et assainissement** de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE LA SERRE

Monsieur le maire

Rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **ARTICLE 1** : **Approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 **pour le budget de la microcentrale** de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le maire

Rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **ARTICLE 1** : **Approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 **pour le budget photovoltaïque** de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET CCAS

Monsieur le maire

Rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **ARTICLE 1** : **Approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 **pour le budget ccas** de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Sous la présidence de monsieur Jean-Yves Garnier (1er adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	CA 2020
FONCTIONNEMENT	**7 314 161,06**	**5 544 212,47**
DEPENSE	**3 657 080,53**	**1 800 009,90**
Ecritures réelles	1 761 100,00	1 708 415,41
011 - Charges à caractère général	752 200,00	734 825,33
012 - Charges de personnel et frais assimilés	683 700,00	654 944,74
014 - Atténuations de produits	14 000,00	13 322,72
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	227 000,00	224 891,78
66 - Charges financières	79 500,00	78 782,52
67 - Charges exceptionnelles	4 700,00	1 648,32
Ecritures d'ordre	1 895 980,53	91 594,49
023 - Virement à la section d'investissement	1 895 980,53	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	91 594,49
RECETTE	**3 657 080,53**	**3 744 202,57**
Ecritures réelles	3 657 080,53	3 729 108,08
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 000 950,53	1 000 950,53
013 - Atténuations de charges	10 000,00	14 883,25
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	167 650,00	201 677,60
73 - Impôts et taxes	984 450,00	1 066 172,29
74 - Dotations, subventions et participations	966 980,00	1 065 572,79
75 - Autres produits de gestion courante	317 050,00	302 266,40
77 - Produits exceptionnels	210 000,00	77 585,22
Ecritures d'ordre	-	15 094,49
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	15 094,49
INVESTISSEMENT	**9 553 534,96**	**5 042 730,87**
DEPENSE	**4 776 767,48**	**2 921 299,92**
Ecritures réelles	4 676 767,48	2 906 205,43
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	569 005,48	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	351 000,00	350 982,14
20 - Immobilisations incorporelles	1 164 322,00	9 491,55
21 - Immobilisations corporelles	2 592 440,00	2 545 731,74
Ecritures d'ordre	100 000,00	15 094,49
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	15 094,49
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	-
RECETTE	**4 776 767,48**	**2 121 430,95**
Ecritures réelles	2 780 786,95	2 029 836,46
10 - Dotations, fonds divers et réserves	909 005,48	889 716,47
13 - Subventions d'investissement	307 651,00	334 549,99
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 564 130,47	601 025,00
21 - Immobilisations corporelles	-	204 545,00
Ecritures d'ordre	1 995 980,53	91 594,49
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 895 980,53	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	91 594,49
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	-

Présentation des résultats de clôture de l'exercice :

Compte administratif 2020	
Dépenses fonctionnement N	1 800 009,90
Reports N-1	-
Solde	1 800 009,90
Recettes fonctionnement N	2 743 252,04
Reports N-1	1 000 950,53
Solde	3 744 202,57
Dissolution ASA	*41,90*
Résultat fonctionnement	**1 944 234,57**
Dépenses investissement N	2 921 299,92
Reports N-1	569 005,48
Solde	3 490 305,40
Recettes investissement N	2 121 430,95
Reports N-1	-
Solde	2 121 430,95
Dissolution ASA	*-0,08*
Résultat fonctionnement	**- 1 368 874,53**
Résultat final	**575 360,04**

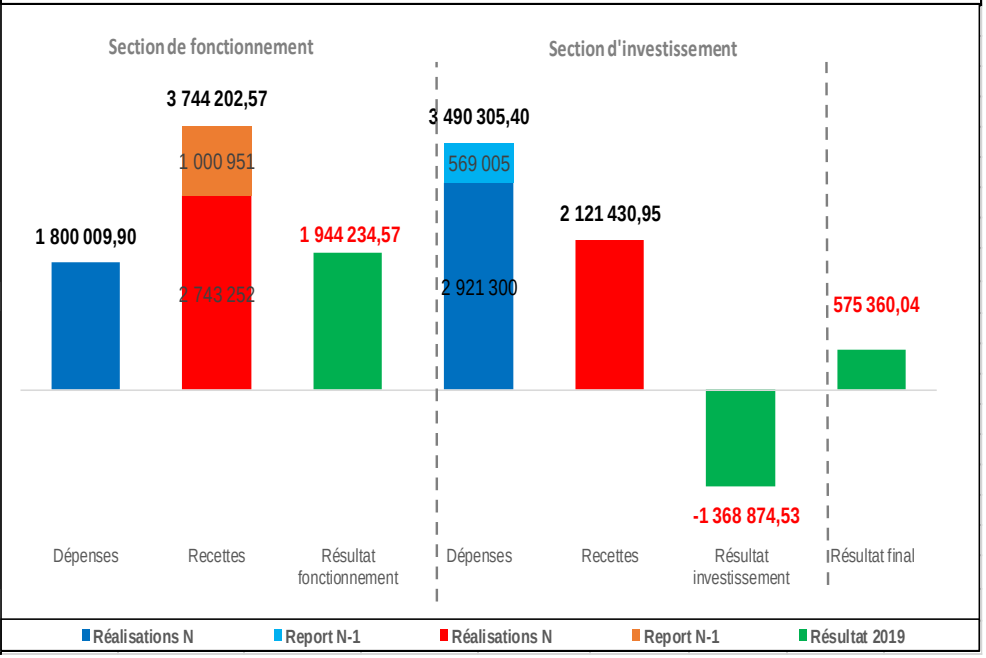

Monsieur Jean-Marie Gueydan *indique que les charges de personnel sont en fortes hausses entre l'exercice 2019 et 2020. Il demande des explications sur ce point, car cette augmentation représente près de 15%.*

Monsieur le Maire *souhaite apporter sur ce point des charges de personnel toutes les réponses nécessaires. En premier lieu, il convient de rappeler les montants effectifs sur le chapitre « 012- Charges de personnel ». Elles représentaient respectivement 597.130,32€ et 654.944,74€ sur 2019 et 2020 soit une augmentation de 9.68%. Ensuite, il faut considérer que cette hausse s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs tels que le recrutement des agents recenseurs, la recrudescence des jeunes de 17 ans sur l'été dernier avec une rotation de 3 jeunes au lieu de 2 habituellement sur des périodes de quinze jours, le renforcement des effectifs au sein du pôle scolaire pour pallier les contraintes liées à la Covid19 (protocole sanitaire, gestion des absences notamment) ou encore par la création du poste en Conseil municipal du deuxième équivalent temps plein (ETP) sur la médiathèque. Enfin, il convient de rappeler que des compensations de charges en provenance de la DRAC PACA viennent cofinancer à hauteur de 80% les deux postes de la médiathèque.*

Monsieur le Maire *souhaite également préciser que les résultats de clôture sur l'exercice 2020 du budget général ont été impactés, de manière très mineure, par la dissolution des ASA (ASA des Esclots et ASA des canaux d'arrosage de Charbillac, Pisançon et Bénévent). Une reprise des excédents et déficits ont été nécessaires dans la cas d'espece.*

Hors de la présence de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 : Approuver** le compte administratif du budget principal 2020 ;
- **ARTICLE 2 : Autoriser** monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Sous la présidence de monsieur Jean-Yves Garnier (1er adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	CA 2020
FONCTIONNEMENT	**1 665 112,1**	**1 419 028,1**
DEPENSE	**832 556,0**	**598 697,9**
Ecritures réelles	458 260,0	435 730,7
011 - Charges à caractère général	200 210,0	200 154,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	103 450,0	99 872,4
014 - Atténuations de produits	72 000,0	68 560,0
65 - Autres charges de gestion courante	34 500,0	29 648,2
66 - Charges financières	5 100,0	3 449,7
67 - Charges exceptionnelles	43 000,0	34 046,4
Ecritures d'ordre	374 296,0	162 967,2
023 - Virement à la section d'investissement	205 139,1	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	169 157,0	162 967,2
RECETTE	**832 556,0**	**820 330,2**
Ecritures réelles	769 436,4	757 210,5
75 - Autres produits de gestion courante	100,0	0,1
77 - Produits exceptionnels	1 000,0	50 000,0
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	275 536,4	275 536,4
70 - Ventes de produits	432 000,0	423 498,6
74 - Subventions d'exploitation	60 800,0	8 175,5
Ecritures d'ordre	63 119,7	63 119,7
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	63 119,7	63 119,7
INVESTISSEMENT	**1 359 612,0**	**532 083,1**
DEPENSE	**679 806,0**	**277 986,9**
Ecritures réelles	516 686,3	214 867,2
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 789,6	44 789,6
20 - Immobilisations incorporelles	68 000,0	15 257,5
21 - Immobilisations corporelles	403 896,7	154 820,1
Ecritures d'ordre	163 119,7	63 119,7
041 - Opérations patrimoniales	100 000,0	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	63 119,7	63 119,7
RECETTE	**679 806,0**	**254 096,2**
Ecritures réelles	205 510,0	91 129,0
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	91 129,0	91 129,0
13 - Subventions d'investissement	114 381,0	-
Ecritures d'ordre	474 296,0	162 967,2
041 - Opérations patrimoniales	100 000,0	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	169 157,0	162 967,2
021 - Virement de la section d'exploitation	205 139,1	-

Présentation des résultats de clôture de l'exercice :

Compte administratif 2020	
Dépenses fonctionnement N	598 697,91
Reports N-1	-
Solde	598 697,91
Recettes fonctionnement N	544 793,85
Reports N-1	275 536,36
Solde	820 330,21
Résultat fonctionnement	**221 632,30**
Dépenses investissement N	277 986,91
Reports N-1	-
Solde	277 986,91
Recettes investissement N	162 967,22
Reports N-1	91 128,97
Solde	254 096,19
Résultat fonctionnement	**- 23 890,72**
Résultat final	**197 741,58**

Présentation synthétique

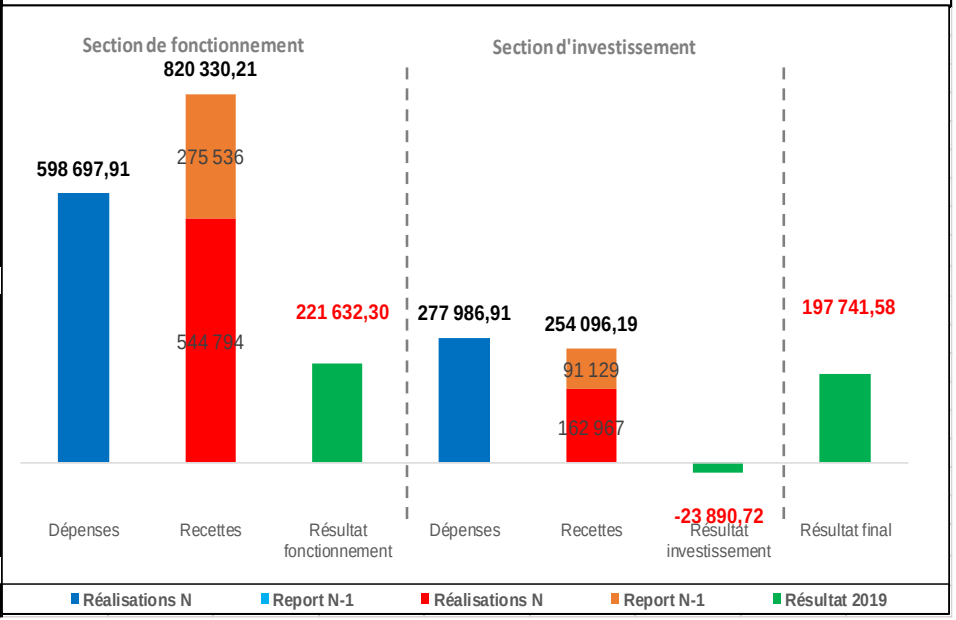

Hors de la présence de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 : Approuver** le compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2020 ;
- **ARTICLE 2 : Autoriser** monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE LA SERRE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Sous la présidence de monsieur Jean-Yves Garnier (1er adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	CA 2020
FONCTIONNEMENT	**528 003,72**	**395 486,97**
DEPENSE	**264 001,86**	**151 456,11**
Ecritures réelles	75 839,81	41 119,81
011 - Charges à caractère général	34 500,00	5 280,00
66 - Charges financières	36 339,81	35 839,81
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	-
Ecritures d'ordre	188 162,05	110 336,30
023 - Virement à la section d'investissement	77 825,75	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	110 336,30	110 336,30
RECETTE	**264 001,86**	**244 030,86**
Ecritures réelles	261 493,53	241 522,53
75 - Autres produits de gestion courante	102 860,00	102 860,00

002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	133 633,53	133 633,53
70 - Ventes de produits fabriqués	25 000,00	5 029,00
Ecritures d'ordre	2 508,33	2 508,33
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 508,33	2 508,33
INVESTISSEMENT	**326 247,56**	**247 921,81**
DEPENSE	**61 028,46**	**60 528,46**
Ecritures réelles	58 520,13	58 020,13
16 - Emprunts et dettes assimilées	58 520,13	58 020,13
Ecritures d'ordre	2 508,33	2 508,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 508,33	2 508,33
RECETTE	**265 219,10**	**187 393,35**
Ecritures réelles	77 057,05	77 057,05
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77 057,05	77 057,05
Ecritures d'ordre	188 162,05	110 336,30
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	110 336,30	110 336,30
021 - Virement de la section d'exploitation	77 825,75	-

Présentation des résultats de clôture de l'exercice :

Compte administratif 2020	
Dépenses fonctionnement N	151 456,11
Reports N-1	-
Solde	151 456,11
Recettes fonctionnement N	110 397,33
Reports N-1	133 633,53
Solde	244 030,86
Résultat fonctionnement	**92 574,75**
Dépenses investissement N	60 528,46
Reports N-1	-
Solde	60 528,46
Recettes investissement N	110 336,60
Reports N-1	77 057,05
Solde	187 393,65
Résultat fonctionnement	**126 865,19**
Résultat final	**219 439,94**

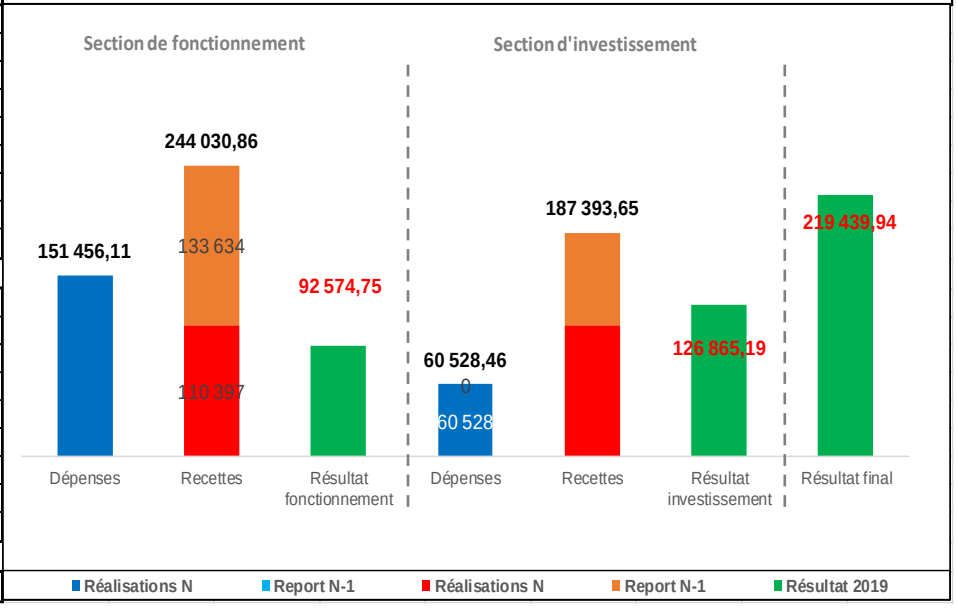

Hors de la présence de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver le compte administratif du budget annexe micro centrale 2020 ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion,

Sous la présidence de monsieur Jean-Yves Garnier (1er adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	CA 2020
FONCTIONNEMENT	**184 254,26**	**126 890,37**
DEPENSE	**92 127,13**	**37 565,76**
Ecritures réelles	25 000,00	23 186,57
011 - Charges à caractère général	5 000,00	3 186,57
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00
Ecritures d'ordre	67 127,13	14 379,19
023 - Virement à la section d'investissement	52 747,94	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
RECETTE	**92 127,13**	**89 324,61**
Ecritures réelles	77 747,94	74 945,42
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	57 747,94	57 747,94
70 - Ventes de produits fabriqués	20 000,00	17 197,48
Ecritures d'ordre	14 379,19	14 379,19
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
INVESTISSEMENT	**134 254,26**	**28 758,38**
DEPENSE	**67 127,13**	**14 379,19**
Ecritures réelles	52 747,94	-
21 - Immobilisations corporelles	52 747,94	-
Ecritures d'ordre	14 379,19	14 379,19
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
RECETTE	**67 127,13**	**14 379,19**
Ecritures d'ordre	67 127,13	14 379,19
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
021 - Virement de la section d'exploitation	52 747,94	-

Présentation des résultats de clôture de l'exercice :

Compte administratif 2020	
Dépenses fonctionnement N	37 565,76
Reports N-1	-
Solde	37 565,76
Recettes fonctionnement N	31 576,67
Reports N-1	57 747,94
Solde	89 324,61
Résultat fonctionnement	**51 758,85**
Dépenses investissement N	14 379,19
Reports N-1	-
Solde	14 379,19
Recettes investissement N	14 379,19
Reports N-1	-
Solde	14 379,19
Résultat fonctionnement	**-**
Résultat final	**51 758,85**

Présentation synthétique

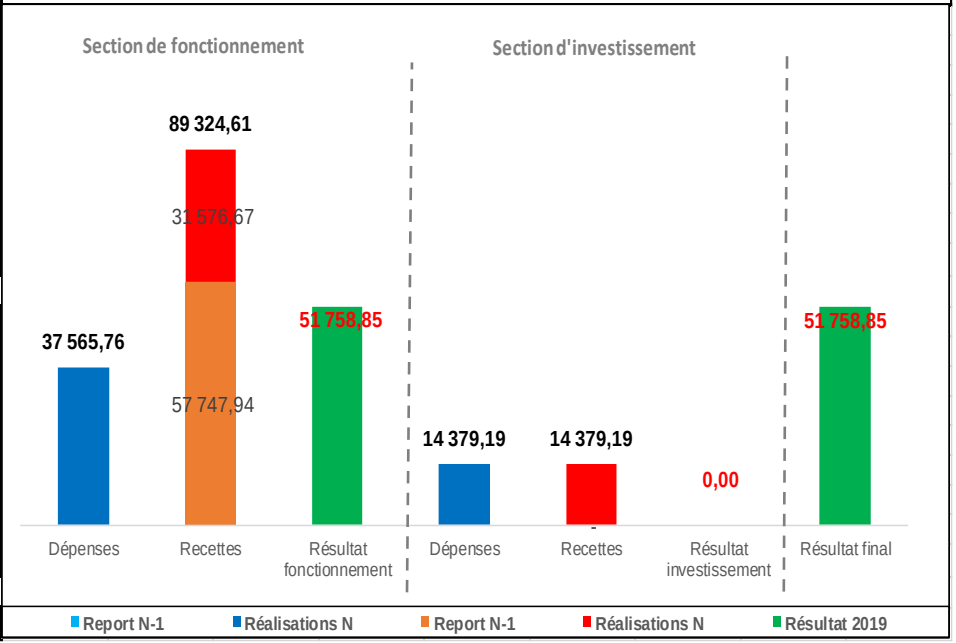

Hors de la présence de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver le compte administratif du budget annexe photovoltaïque 2020 ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

10. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Sous la présidence de monsieur Jean-Yves Garnier (1er adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	CA 2020
FONCTIONNEMENT	**15 642,0**	**8 825,0**
DEPENSE	**7 821,0**	**1 004,0**
Ecritures réelles	7 821,0	1 004,0
011 - Charges à caractère général	100,0	-
65 - Autres charges de gestion courante	7 721,0	1 004,0
RECETTE	**7 821,0**	**7 821,0**
Ecritures réelles	7 821,0	7 821,0
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 821,0	4 821,0
74 - Dotations, subventions et participations	3 000,0	3 000,0
INVESTISSEMENT	**3 059,1**	**1 529,5**
DEPENSE	**1 529,5**	**-**
Ecritures réelles	1 529,5	-
21 - Immobilisations corporelles	1 529,5	-
RECETTE	**1 529,5**	**1 529,5**
Ecritures réelles	1 529,5	1 529,5
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 529,5	1 529,5

Présentation des résultats de clôture de l'exercice :

Compte administratif 2020	
Dépenses fonctionnement N	1 004,00
Reports N-1	-
Solde	1 004,00
Recettes fonctionnement N	3 000,00
Reports N-1	4 821,02
Solde	7 821,02
Résultat fonctionnement	**6 817,02**
Dépenses investissement N	-
Reports N-1	-
Solde	-
Recettes investissement N	-
Reports N-1	1 529,54
Solde	1 529,54
Résultat fonctionnement	**1 529,54**
Résultat final	**8 346,56**

Présentation synthétique

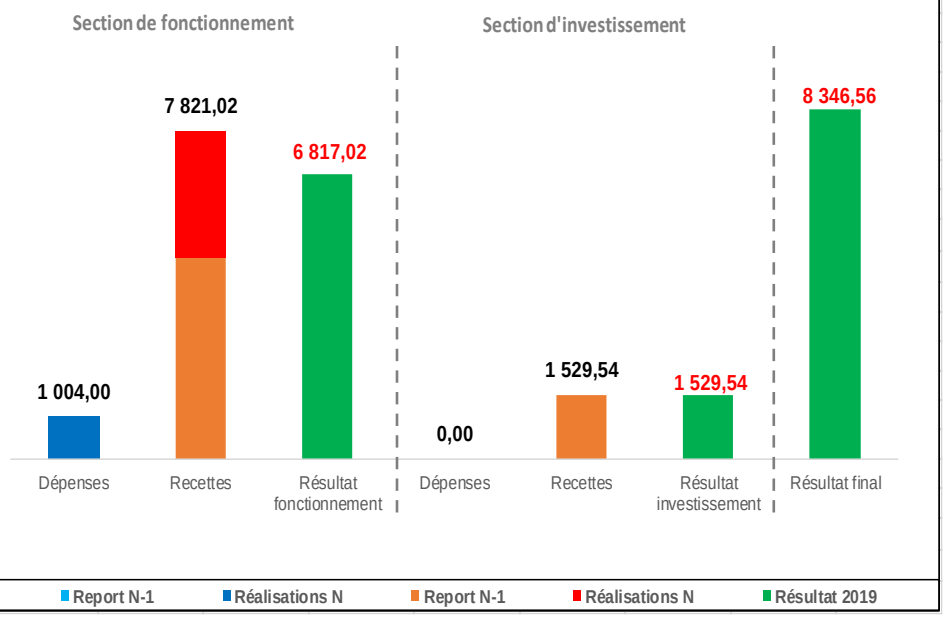

Hors de la présence de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver le compte administratif du budget CCAS 2020 ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

11. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature comptable M14,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Monsieur Le Maire

Rappelle que la délibération relative à l'affectation des résultats définitifs doit intervenir après le vote du compte administratif. Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, l'affectation des résultats au budget primitif 2021 se présente comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement	Recette - 002 – Excédent reporté	575 360,04 €
Investissement	Dépense - 001 – Déficit reporté	1 368 874,53 €
Investissement	Recette - 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 368 874,53 €
Traduction du solde de clôture – Fonds de roulement (Pour information)		*575 360,04 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver l'affectation des résultats telle que présenté ci-avant ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19

Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

12. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature comptable M4,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Monsieur Le Maire

Rappelle que la délibération relative à l'affectation des résultats définitifs doit intervenir après le vote du compte administratif. Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, l'affectation des résultats au budget primitif 2021 se présente comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement	Recette - 002 – Excédent reporté	197 741,58 €
Investissement	Dépense - 001 – Déficit reporté	23 890,72 €
Investissement	Recette - 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	23 890,72 €
Traduction du solde de clôture – Fonds de roulement (Pour information)		*197 741,58 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver l'affectation des résultats telle que présenté ci-avant ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

13. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE LA SERRE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature comptable M4,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Monsieur Le Maire

Rappelle que la délibération relative à l'affectation des résultats définitifs doit intervenir après le vote du compte administratif. Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, l'affectation des résultats au budget primitif 2021 se présente comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement	Recette - 002 – Excédent reporté	92 574,75 €
Investissement	Recette - 001 – Excédent reporté	126 864,89 €
Investissement	Recette - 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00€
Traduction du solde de clôture – Fonds de roulement (Pour information)		*219 439,64 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver l'affectation des résultats telle que présenté ci-avant ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0

Membres représentés :	1	Contre :	0

13. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature comptable M4,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Monsieur Le Maire

Rappelle que la délibération relative à l'affectation des résultats définitifs doit intervenir après le vote du compte administratif. Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, l'affectation des résultats au budget primitif 2021 se présente comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement	Recette - 002 – Excédent reporté	51 758,85 €
Investissement	Dépense - 001 – Déficit reporté	-
Investissement	Recette - 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	-
Traduction du solde de clôture – Fonds de roulement (Pour information)		51 758,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver l'affectation des résultats telle que présenté ci-avant ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

14. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature comptable M14,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Monsieur Le Maire

Rappelle que la délibération relative à l'affectation des résultats définitifs doit intervenir après le vote du compte administratif. Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, l'affectation des résultats au budget primitif 2021 se présente comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement	Recette - 002 – Excédent reporté	6 817,02 €
Investissement	Recette - 001 – Excédent reporté	1 529,54 €
Investissement	Dépense - 001 – Déficit reporté	-
Traduction du solde de clôture – Fonds de roulement (Pour information)		*8 346,56 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver l'affectation des résultats telle que présenté ci-avant ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19

Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

15. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'avis des commissions « finances » réunie le 27 janvier 2021 et le 10 février 2021,
Vu la nomenclature comptable M14,
Vu l'approbation du compte de gestion,
Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2021, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 043 190,04 €	3 043 190,04 €
Investissement	6 904 096,53 €	6 904 096,53 €

	BP + DM 2020	BP 2021
FONCTIONNEMENT	**7 314 161,06**	**6 086 380,08**
DEPENSE	**3 657 080,53**	**3 043 190,04**
Opérations réelles	**1 761 100,00**	**1 676 800,00**
011 - Charges à caractère général	752 200,00	735 100,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	683 700,00	689 000,00
014 - Atténuations de produits	14 000,00	14 000,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	1 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	227 000,00	148 500,00
66 - Charges financières	79 500,00	84 000,00
67 - Charges exceptionnelles	4 700,00	5 200,00
Opérations d'ordres	**1 895 980,53**	**1 366 390,04**
023 - Virement à la section d'investissement	1 895 980,53	1 366 390,04
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-
RECETTE	**3 657 080,53**	**3 043 190,04**
Opérations réelles	**3 657 080,53**	**3 043 190,04**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 000 950,53	575 360,04
013 - Atténuations de charges	10 000,00	13 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	167 650,00	128 650,00
73 - Impôts et taxes	984 450,00	1 110 450,00
74 - Dotations, subventions et participations	966 980,00	936 580,00
75 - Autres produits de gestion courante	317 050,00	279 150,00
77 - Produits exceptionnels	210 000,00	-
Opérations d'ordres	**-**	**-**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-

INVESTISSEMENT	**9 553 534,96**	**13 808 193,06**
DEPENSE	**4 776 767,48**	**6 904 096,53**
Opérations réelles	**4 676 767,48**	**6 804 096,53**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	569 005,48	1 368 874,53
16 - Emprunts et dettes assimilées	351 000,00	385 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 164 322,00	-

21 - Immobilisations corporelles	2 592 440,00	5 050 222,00
	Détail des opérations de travaux – pour information :	
0202 - BATIMENTS COMMUNAUX	*170 000*	*127 677*
11 - ACQUISITION DE MATERIEL DIVERS	*85 150*	*80 333*
1204 - ACQUISITIONS FONCIERES	*251 000*	*20 500*
1209 - TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE	*90 000*	*1 647 272*
1301 - VOIRIE COMMUNALE	*293 000*	*205 000*
201503 - AMENAGEMENT RUE DU 11 NOVEMBRE	*400 000*	*86 900*
201602 - EGLISE CHARBILLAC	*57 940*	*-*
201606 - TRAVAUX PETIT GYMNASE	*50 000*	*980 540*
201711 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU COQ	*31 000*	*106 000*
201801 - CONSTRUCTION GARAGE TECHNIQUE MUNICIPAL	*1 300 000*	*445 000*
201901 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU 8 MAI 1945	*397 000*	*567 450*
201902 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE CHAILLOL	*-*	*757 550*
203 - ECLAIRAGE PUBLIC	*82 350*	*26 000*
23 - Immobilisations en cours	-	-
Opérations d'ordres	**100 000,00**	**100 000,00**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
RECETTE	**4 776 767,48**	**6 904 096,53**
Opérations réelles	**2 780 786,95**	**5 437 706,49**
10 - Dotations, fonds divers et réserves	909 005,48	1 808 874,53
13 - Subventions d'investissement	307 651,00	1 269 782,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 564 130,47	2 359 049,96
21 - Immobilisations corporelles	-	-
Opérations d'ordres	**1 995 980,53**	**1 466 390,04**
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 895 980,53	1 366 390,04
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-

Monsieur Frédéric Gailland *indique à l'assemblée qu'il regrette l'absence de débat d'orientations budgétaires (DOB) en amont du vote du budget primitif, bien que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur n'en soit pas tenue en raison du nombre d'habitant. Par ailleurs, il regrette également l'absence de participation quant à la préparation du budget primitif 2021 et de ses orientations en matière d'investissement notamment.*

Madame Béatrice Clary *partage ses craintes quant à la proposition du budget primitif 2021 et notamment aux capacités financières de la commune qui ne sont pas réellement connues. Les montants sont très importants et les incidences financières ne sont sans doute pas prises en considération dans le budget. Elle rappelle également que la crise sanitaire et économique risque de produire des effets sur les comptes de la commune et notamment sur une éventuelle baisse du soutien financier de l'Etat.*

Monsieur le Maire *précise qu'effectivement la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur n'est pas tenue d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB), puisque seules les collectivités de plus de 3500 habitants doivent se soumettre à cet exercice. Toutefois et en dépit de cette exception faite aux « petites collectivités », il a été proposé un débat d'orientation budgétaire (DOB) auprès de l'ensemble des conseillers souhaitant y participer. Ainsi, la commission finances du 27 janvier 2021 a permis de proposer aux membres présents une présentation détaillée telle que : la conjoncture économique et sanitaire actuelle au niveau national, les orientations de la loi de finances 2020 et ses effets sur la commune, une analyse financière rétrospective des différents budgets sur la période 2013 à 2020 permettant de connaitre la situation financière de la commune et ses capacités, une analyse financière prospective sur une période 2021 à 2025 afin d'anticiper le plus possible les effets du contexte économique national et local, de la réforme de la fiscalité locale ou encore des investissements projetés (y compris des financements). Au travers de la deuxième commission finances en date du 10 février 2021, une présentation similaire a été proposée auprès des membres présents sur les propositions de crédits des budgets primitifs 2021. Ces temps de présentation, d'échanges et de concertation sont là pour apporter les éléments de compréhension de la situation financière et sécuriser les prises de décision des conseillers. Il s'agit également de participer à la préparation des budgets primitifs de l'année en cours. Des amendements et propositions doivent être formulés à ces occasions.*

Madame Marie-Noëlle Chaix *indique que les projets inscrits au budget primitif 2021 représentent une envergure financière très importante. La plupart de ces derniers sont issus des engagements et orientations de l'ancienne équipe municipale (à l'instar du petit gymnase et de la médiathèque). Toutefois et s'agissant notamment de la médiathèque, elle aurait souhaité pouvoir participer davantage à la consistance du projet présenté par les architectes, voir même de redéfinir les besoins par rapport à la fréquentation des lieux, aux nombres d'abonnées, etc. Ce projet semble surdimensionné pour la commune.*

Monsieur Jean-Marie Gueydan *partage cette position. Le projet de la médiathèque est un projet initier par l'ancienne équipe et il ne s'opposera pas à ce projet d'ores et déjà engagé. Toutefois, il indique que le projet est somptueux mais sans doute surdimensionné par rapport aux besoins réels de la commune. Les montants financiers sont très importants.*

Monsieur le Maire et Madame Emmanuelle Pellegrin *indiquent conjointement que ce projet de médiathèque est un projet initié depuis trois ans (voir cinq ans si l'on revient au diagnostic accessibilité et la mise au normes PMR qui impose aux collectivités de mettre en conformité les équipements publics en défaut). Une étude de programmation architecturale lancée en 2019 a permis de faire émerger les besoins réels pour valoriser un cahier des charges précis et contextualisé. De nombreux temps de concertation ont eu lieu auprès de divers publics : agents communaux, élus, partenaires financiers (DRAC PACA et BDP05 notamment), bénévoles de la bibliothèque, usagers et administrés, réseau des bibliothèques environnantes, associations. Le projet proposé par les architectes aujourd'hui, traduit précisément les orientations de ces concertations plurielles.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver le budget primitif 2021 tel que présenté ci-avant ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

16. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'avis des commissions « finances » réunie le 27 janvier 2021 et le 10 février 2021,

,
Vu la nomenclature comptable M4,
Vu l'approbation du compte de gestion,
Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2021, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	733 961,25 €	733 961,25 €
Investissement	1 335 146,97 €	1 335 146,97 €

	BP + DM 2020	BP 2021
FONCTIONNEMENT	**1 665 112,06**	**1 467 922,50**
DEPENSE	**832 556,03**	**733 961,25**
Opérations réelles	**458 260,00**	**421 260,00**
011 - Charges à caractère général	200 210,00	189 810,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	103 450,00	118 450,00
014 - Atténuations de produits	72 000,00	102 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	34 500,00	5 000,00
66 - Charges financières	5 100,00	1 000,00
67 - Charges exceptionnelles	43 000,00	5 000,00
Opérations d'ordres	**374 296,03**	**312 701,25**
023 - Virement à la section d'investissement	205 139,05	141 360,32
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	169 156,98	171 340,93

RECETTE	**832 556,03**	**733 961,25**
Opérations réelles	**769 436,36**	**670 841,58**
75 - Autres produits de gestion courante	100,00	100,00
77 - Produits exceptionnels	1 000,00	1 000,00
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	275 536,36	197 741,58
70 - Ventes de produits fabriqués	432 000,00	464 000,00
74 - Subventions d'exploitation	60 800,00	8 000,00
Opérations d'ordres	**63 119,67**	**63 119,67**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	63 119,67	63 119,67

INVESTISSEMENT	**1 359 612,00**	**2 670 293,94**
DEPENSE	**679 806,00**	**1 335 146,97**
Opérations réelles	**516 686,33**	**1 172 027,30**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	23 890,72
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 789,62	-
20 - Immobilisations incorporelles	68 000,00	44 480,00
21 - Immobilisations corporelles	403 896,71	1 103 656,58
23 - Immobilisations en cours	-	-
Détail des opérations de travaux – pour information :		
012017 - ACHAT DE COMPTEURS	*10 000,00*	*5 000,00*
042015 - SCHEMA DIRECTEUR ETUDES	*32 500,00*	*35 000,00*
1302 - CONFORMITE ADMINISTRATIVE CAPTAGE DU FONTENIL	*5 000,00*	*1 980,00*
201803 - TRAVAUX EAUX PARASITES	*82 000,00*	*25 000,00*
201901 - POSE DE VANNES ET COMPTEURS	*30 000,00*	*18 000,00*
201902 - TRAVAUX STEP	*46 000,00*	*-*
201903 - PERIMETRES DE PROTECTION CAPTAGE DES LOCHES	*45 000,00*	*19 800,00*
201905 - MATERIELS DIVERS	*10 000,00*	*5 000,00*
202001 - TRAVAUX DIVERS RESEAU EAU POTABLE	*85 896,71*	*25 000,00*
202003 - CONFORMITE ADMINISTRATIVE CAPTAGE DU VIVIER	*15 000,00*	*7 500,00*
202101 - RESERVOIR DU FONTENIL ET ADDUCTION	*-*	*600 000,00*
202102 - SUBSTITUTION DU CAPTAGE DE BOURBOUTANNE ET MAILLAGE CHAMP CLAVEL	*-*	*280 000,00*
SANS OPERATION	*-*	*125 856,58*
Opérations d'ordres	**163 119,67**	**163 119,67**
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	63 119,67	63 119,67
RECETTE	**679 806,00**	**1 335 146,97**
Opérations réelles	**205 509,97**	**922 445,72**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	91 128,97	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	23 890,72
13 - Subventions d'investissement	114 381,00	648 555,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	250 000,00
Opérations d'ordres	**474 296,03**	**412 701,25**
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	169 156,98	171 340,93
021 - Virement de la section d'exploitation	205 139,05	141 360,32

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver le budget primitif 2021 tel que présenté ci-avant ;

- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	16
Membres présents :	18	Abstention :	3
Membres représentés :	1	Contre :	0

17. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE LA SERRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,
Vu l'avis des commissions « finances » réunie le 27 janvier 2021 et le 10 février 2021,
Vu la nomenclature comptable M4,
Vu l'approbation du compte de gestion,
Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2021, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	222 943,08 €	222 943,08 €
Investissement	277 153,46 €	277 153,46 €

	BP + DM 2020	BP 2021
FONCTIONNEMENT	**528 003,72**	**445 886,16**
DEPENSE	**264 001,86**	**222 943,08**
Ecritures réelles	**75 839,81**	**72 654,51**
011 - Charges à caractère général	34 500,00	34 500,00
66 - Charges financières	36 339,81	33 154,51
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00
Ecritures d'ordres	**188 162,05**	**150 288,57**
023 - Virement à la section d'investissement	77 825,75	39 952,27
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	110 336,30	110 336,30
RECETTE	**264 001,86**	**222 943,08**
Ecritures réelles	**261 493,53**	**220 434,75**
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	133 633,53	92 574,75
70 - Ventes de produits fabriqués	25 000,00	25 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	102 860,00	102 860,00
77 - Produits exceptionnels	-	-
Ecritures d'ordres	**2 508,33**	**2 508,33**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 508,33	2 508,33
INVESTISSEMENT	**530 438,20**	**554 306,92**
DEPENSE	**265 219,10**	**277 153,46**
Ecritures réelles	**262 710,77**	**274 645,13**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	58 520,13	61 205,43
20 - Immobilisations incorporelles	-	-
23 - Immobilisations en cours	204 190,64	213 439,70
Ecritures d'ordres	**2 508,33**	**2 508,33**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 508,33	2 508,33
041 - Opérations patrimoniales	-	-
RECETTE	**265 219,10**	**277 153,46**
Ecritures réelles	**77 057,05**	**126 864,89**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77 057,05	126 864,89
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-
23 - Immobilisations en cours	-	-

Ecritures d'ordres	**188 162,05**	**150 288,57**
021 - Virement de la section d'exploitation	77 825,75	39 952,27
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	110 336,30	110 336,30
041 - Opérations patrimoniales	-	-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver le budget primitif 2021 tel que présenté ci-avant ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

18. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'avis des commissions « finances » réunie le 27 janvier 2021 et le 10 février 2021,
Vu la nomenclature comptable M4,
Vu l'approbation du compte de gestion,
Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2021, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	78 138,04 €	78 138,04 €
Investissement	56 563.48 €	56 563.48 €

	BP + DM 2020	BP 2021
FONCTIONNEMENT	**184 254,26**	**156 276,08**
DEPENSE	**92 127,13**	**78 138,04**
Opérations d'ordres	**67 127,13**	**56 563,48**
023 - Virement à la section d'investissement	52 747,94	42 184,29
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
Opérations réelles	**25 000,00**	**21 574,56**
011 - Charges à caractère général	5 000,00	5 000,00
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00	16 574,56
RECETTE	**92 127,13**	**78 138,04**
Opérations d'ordres	**14 379,19**	**14 379,19**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
Opérations réelles	**77 747,94**	**63 758,85**
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	57 747,94	51 758,85
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	20 000,00	12 000,00
INVESTISSEMENT	**134 254,26**	**113 126,96**
DEPENSE	**67 127,13**	**56 563,48**
Opérations d'ordres	**14 379,19**	**14 379,19**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
Opérations réelles	**52 747,94**	**42 184,29**
21 - Immobilisations corporelles	52 747,94	42 184,29
RECETTE	**67 127,13**	**56 563,48**
Opérations d'ordres	**67 127,13**	**56 563,48**
021 - Virement de la section d'exploitation	52 747,94	42 184,29
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1 :** Approuver le budget primitif 2021 tel que présenté ci-avant ;

- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

19. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 20221 – BUDGET CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'avis des commissions « finances » réunie le 27 janvier 2021 et 10 février 2021,
Vu la nomenclature comptable M14,
Vu l'approbation du compte de gestion,
Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2020, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 817,02 €	6 817,02 €
Investissement	1 529,54 €	1 529,54 €

	BP + DM 2020	BP 2021
FONCTIONNEMENT	**15 642,04**	**13 634,04**
DEPENSE	**7 821,02**	**6 817,02**
Opérations réelles	**7 821,02**	**6 817,02**
011 - Charges à caractère général	100,00	100,00
65 - Autres charges de gestion courante	7 721,02	6 717,02
RECETTE	**7 821,02**	**6 817,02**
Opérations réelles	**7 821,02**	**6 817,02**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 821,02	6 817,02
74 - Dotations, subventions et participations	3 000,00	-
INVESTISSEMENT	**3 059,08**	**3 059,08**
DEPENSE	**1 529,54**	**1 529,54**
Opérations réelles	**1 529,54**	**1 529,54**
21 - Immobilisations corporelles	1 529,54	1 529,54
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-
RECETTE	**1 529,54**	**1 529,54**
Opérations réelles	**1 529,54**	**1 529,54**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 529,54	1 529,54

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:
- **ARTICLE 1 :** Approuver le budget primitif 2021 tel que présenté ci-avant ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

20. COTISATIONS 2021

Monsieur Le Maire

Rappelle que des appels de cotisations ont été sollicités auprès de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur au titre de l'exercice 2021.

Présente les organismes qui ont d'ores et déjà formulé des demandes ainsi que les montants des cotisations associés :

Organisme	Montant cotisation 2021
VILLES ET VILLAGES FLEURIS	**175,00€**
VILLAGES VACANCES FAMILLES - VVF	**200,00€**
AMF 05	**837,75€**
STATION VERTE	**850,00€**
FONDATION DU PATRIMOINE	**160,00€**
COMMUNES FORESTIERES	**550,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

ARTICLE 1. **Approuver** l'adhésion de la commune auprès de ces organismes au titre de l'exercice 2021 ;

ARTICLE 2. **Autoriser** Monsieur le Maire à verser ces sommes auprès de ces organismes ;

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

21. SUBVENTIONS 2021

Monsieur Le Maire

Précise à l'assemblée que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a été saisie de demandes de subventions.

Propose le tableau suivant :

ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL, TOURISTIQUE, FESTIF	SUBVENTIONS
P'tits ruisseaux production (cinéma émigration en Amérique)	**2 500,00 €**
Bien chez soi – cotisation 2020 – Budget CCAS	**300,00€**

Monsieur Jean-Yves Garnier *expose qu'une subvention exceptionnelle a été sollicité par l'association « P'tits ruisseaux production » dans le but de créer un film sur le thème de la migration des Champsaurins en Amérique. Un tournage sera réalisé dans le secteur.*

Monsieur Jean-Yves Garnier *indique également qu'une subvention exceptionnelle a été sollicité par le lycée professionnel Sévigné pour soutenir une étudiante en cuisine résident sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Celle-ci devait participer à la finale du concours de « Meilleur Apprenti de France » à Paris. Au regard des conditions sanitaires, ce voyage ne se réalisera pas. Les épreuves seront déconcentrées au sein même des lycées. Malgré l'absence de soutien financier, nous lui témoignons notre soutien pour ces épreuves.*

Monsieur le Maire *indique également que l'association Bien Chez soi avait omis de solliciter la subvention sur l'exercice 2020. Aussi une régularisation de celle-ci est proposée au Conseil municipal. Le montant est identique aux années précédentes.*

Monsieur Dominique GOURY, en qualité de Président de l'association Bien Chez Soi, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

ARTICLE 1. **Approuver** la subvention de la commune auprès de ces organismes au titre de l'exercice 2021 ;

ARTICLE 2. **Autoriser** Monsieur le Maire à verser ces sommes auprès de ces organismes ;

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

AFFAIRES GENERALES

22. APPROBATION DU PROGRAMME SCIENTIFIQUE ET CULTUREL PSC

Monsieur le Maire
Rappelle que le projet scientifique et culturel (PSC) détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement pour une période d'au moins 5 ans. C'est un document qui définit les grandes orientations et les stratégies de la médiathèque en tenant compte de toutes ses missions.

Rappelle que l'ambition du programme scientifique et culturel est triple car :
- ✓ Il vise à définir les missions et les objectifs du futur établissement *(projet de rénovation extension de la médiathèque)* afin d'aboutir à un projet validé par tous ;
- ✓ Il se présente comme un outil d'aide à la décision ;
- ✓ Il permet de comprendre comment l'action municipale prend en compte les attentes et besoins du bassin de population.

Rappelle que ce document pivot présente d'abord un audit précis du territoire de rayonnement de la médiathèque de Saint-Bonnet-en-Champsaur tout en rappelant le fonctionnement actuel de l'établissement. Dans un second temps, il présente le projet de la future médiathèque sous diverses composantes telles que la surface, les collections, les publics concernés, les services proposés à la population et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:
- **Approuver** le Projet Scientifique et Culturel (PSC) de la médiathèque de Saint-Bonnet-en-Champsaur ;
- **Autoriser** Monsieur le maire à conclure tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

23. CANDIDATURE AU LABEL VILLE ET VILLAGE ETAPE

Monsieur le Maire

Rappelle que le label est attribué par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en charge du réseau routier national, aux communes qui répondent aux critères de la charte nationale. Sur la route, les usagers sont informés de la proximité d'un bourg labellisé « Village étape » via une signalétique spécifique. Le réseau compte à ce jour 68 Village étapes (2020).

Rappelle que les communes labellisées répondent aux critères suivants :
- ✓ **Une commune de moins de 5 000 habitants**
- ✓ **Une bonne situation**
  La commune se trouve le long d'un itinéraire identifié par les services de l'Etat, pour répondre aux besoins de service à l'usager. Elle est située à moins de 5km ou 5min de l'axe routier, lequel ne traverse pas le centre de la commune.
- ✓ **Une offre de services**
  Le Village étape offre tout au long de l'année des possibilités de restauration et d'hébergement, ainsi que les prestations de certains services et commerces de proximité. Leur disponibilité est renforcée pendant les périodes touristiques. La commune dispose d'équipements publics de qualité (stationnement, sanitaires, aire d'accueil camping-car, aire de pique-nique, aire de jeux etc.)
- ✓ **Des engagements durables**

La commune mène une politique affirmée en faveur du développement durable, de l'accessibilité et dans l'amélioration du cadre de vie (fleurissement, aménagements etc.)

- ✓ **Une offre de découverte**
  La commune dispose d'un point d'information touristique et facilite la diffusion de l'offre touristique du territoire.

Rappelle que le label est attribué pour 5 ans, et sa reconduction n'est pas tacite. Elle nécessite une visite de contrôle répondant aux mêmes conditions que celles de l'attribution initiale. L'obtention du label implique une adhésion annuelle à la Fédération française des Villages étapes (en 2021, le montant est de 1,38€ par habitant). La Fédération française des Villages étapes est une association de loi 1901 qui a pour objectifs de représenter les communes labellisées, de s'assurer du respect des critères, d'animer et de développer le réseau et d'en assurer sa promotion.

La candidature de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur est apparue comme opportune pour la Fédération française des Villages étapes et pour la Direction Interdépartementale des Routes gestionnaire de RN85, dite « route Napoléon ». Il s'avère donc nécessaire de constituer un dossier de candidature pour le label.

> ***Monsieur Jean-Marie Gueydan*** *interroge Monsieur le Maire sur le versement d'une contribution financière dès 2021.*
>
> ***Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Yves Garnier*** *indiquent conjointement que cette décision du Conseil municipal permet simplement à la commune de proposer sa candidature, sans pour autant présager ni même engager celle-ci dans le futur. La procédure d'instruction est longue, des liens doivent impérativement être établis avec les commerçants en appui de la structure « Village Etape » et des services de l'Etat. La validation de la convention s'envisagera qu'après cette concertation.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **Présenter** la candidature de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur au label Village étape ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

24. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIRIE – PLACE WALDEMS

Monsieur le Maire

Rappelle que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur souhaite agrandir sa bibliothèque. Le projet d'extension est prévu sur une partie de l'emprise de l'actuel parking situé devant la mairie. Or, le parking dépend du domaine public communal.

Rappelle que le régime de la propriété publique est régi par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment par les articles L.1, L.2111-1 à L.2142-2. Les aliénations du domaine privé d'une collectivité territoriale sont régies par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et le classement/déclassement des voies communales par l'article L. 141-3 du code de la voirie routière.

Rappelle que conformément aux articles L 111-1 et L141-3 du code de la voirie routière : *« Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie* ». Dans le cas d'espèce, le projet envisagé par la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur ne remet pas en cause les fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie. Aussi, la procédure de déclassement peut valablement être dispensée d'une enquête publique préalable.

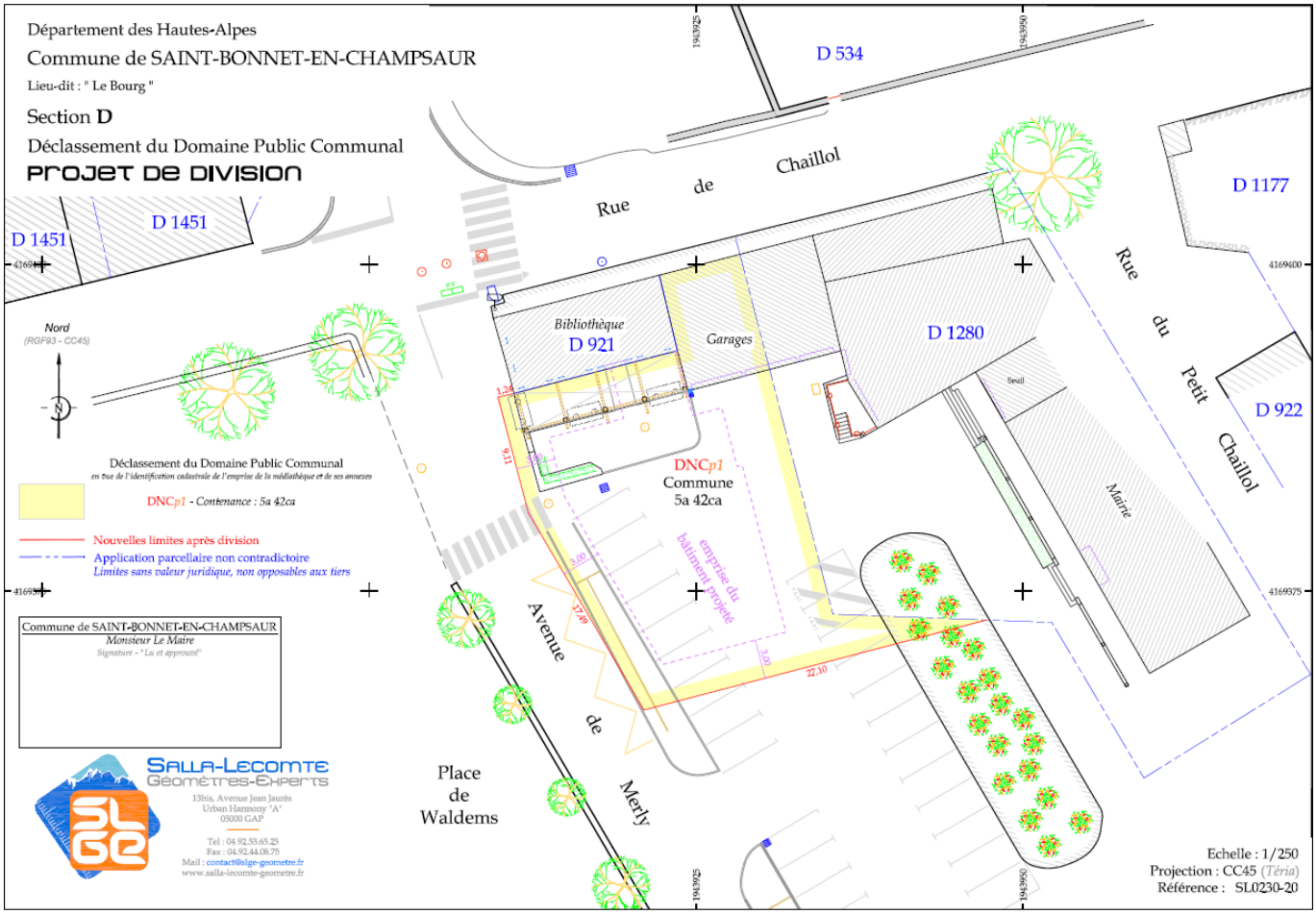

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Constater** la désaffectation de la parcelle cadastrée DNC*p1* d'une contenance de 5a 42ca sis place Waldems ;
- **Constater** le déclassement du domaine public de ladite parcelle pour qu'elle relève du domaine privé communal sans enquête publique préalable conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

INFORMATIONS ET DIVERSES

QUESTIONS

Monsieur Jean-Marie Gueydan *interpelle Monsieur le Maire sur l'état d'avancement des « bons cadeaux » qui devaient être proposés auprès des administrés de plus 65 ans.*

Monsieur le Maire et Madame Emmanuelle Pellegrin *indiquent conjointement que ce projet ne pourra se concrétiser car la mise en œuvre opérationnelle de cette idée énoncée en commission ne respecte pas certains principes de légalité. En effet, il aurait été nécessaire de prendre une délibération en Conseil municipal pour valider cette décision. Toutefois, il avait été question d'orienter ces « bons cadeaux » auprès des commerçants de Saint-Bonnet-en-Champsaur afin de les soutenir face à la crise sanitaire et économique actuelle. A ce titre, cela aurait permis de répondre à plusieurs objectifs. Ce « fléchage » vers certains commerçants (en l'occurrence « de la commune »), au détriment des autres n'est pas légal puisqu'il ne respecte par le principe de liberté du commerce et de d'industrie. De même, cette décision pourrait être considérée comme une « aide d'entreprise » qui n'est pas permise par les administrations publiques. Ce projet ne pourra ainsi être mis en œuvre.*

Monsieur Jean-Marie Gueydan *indique que cet abandon est désolant et que la commune aurait dû trouver des alternatives pour concrétiser ce projet. Il aurait ainsi fallu créer une association pour gérer cela, ou s'appuyer sur une l'association des commerçants pour gérer financièrement ce projet.*

L'ordre du jour et les discussions étant épuisées.

La séance est levée à 22h30.